



ARRETE n°2023-PREF-DRCL-182 du 1^{er} août 2023

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Sous-Préfet hors-classe, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-033 du 17 février 2023, portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'addendum INTA2031715J à l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres des commissions de contrôle ont été nommés à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux des 15 mars et 18 juin 2020 et que les mandats de trois ans fixés par l'article R.7 du code électoral arrivent à échéance ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les commissions de contrôle ont compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;
- pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 2

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

Article 3

Sont nommés délégués de l'administration au sein des commissions de contrôle des listes électorales des communes du département de l'Essonne les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 4

La composition des commissions est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 5

Le secrétaire général de l'Essonne et les maires des communes de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU

Arrondissement d'Évry

Communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles
deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le VI. de l'article L.19 du code électoral

Commune	Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Deuxième liste
Ballancourt-sur-Essonne	Laurent AGUILLON Christian VITTENET Christian PELLAN	Dominique PINTO Marc NICOL
Boussy-Saint-Antoine	Alexandre CHAUVET Stéphanie PAILLET Florian CRISÉO	Jean-Louis GARAY Séverine PORCHET
Champcueil	Béatrice CHARROYER Séverine CHARBONNEL Matthieu VETARD	Frédéric LE PORHIEL Nathalie MOURLAN
Chevannes	Gérard MARAIS Nathalie BENAZZA Nicolas LEONE	Pascale AMIOT Pierre FREGOLENT
Le Coudray-Montceaux	Titulaires : Béatrice CANU Martine SCHARRE Pierre MULAS Suppléants : Laurent TABARD Sandra BELIBI MBASSI Olivier VERMESSE	Titulaires : Yannick VILLARDIER Sabrina SUBILE
Corbeil-Essonnes	Fatima LALLEMAND Benjamin LE DROUMAGUET Jean-Marie SIRAMY	Annie MALITTE Jean-Luc RAYMOND
Epinay-Sous-Sénart	Liliane MATTEI Dora MEVA'A BEKOLO Jérôme GUERRIERO	Vincent GAUDIN-CAGNAC André NYAMA

Etiolles	Chantal IMSAND Jean-François GOMEZ Julien BERTIN	Rachida FERHAT Céline BOUTELOUP-RIVA
Lisses	Titulaires : Gérard PARISET Pascal MARQUES Martine HUET Suppléants : Ludovic BOURGUIGNON Sabine RANGÉ Cindy PERCEY	Titulaires : Liliane PETTAROS Nathalie AMICEL Suppléante : Stéphanie BAUD
Maisse	Brigitte ANNE Gilles JINGEOT Rudy PONAMAN	Claude DUPERCHE Patrick CHAILLOU
Mennecy	Alain QUELLEC Christian BOUARD Hélène VETARD	Jean-François CLAISSE Patrick POLVERELLI
Milly-La-Forêt	Bernard BOULEY Patrick de BRABANDER Bruno DEROUIN	Vincent DAMASIEWICZ Violaine PAPI
Morsang-sur-Orge	Titulaires : Théophile LE GUERN Béatrice GUYON Nicole LEBEAU Suppléants : Jacques PEREZ Marc CONILLEAU	Jean-Michel BRUN Maïmouna N'DIAYE
Oncy-sur-Ecole	Isabelle RICHARD Sophie LAZOVITCH Sébastien MONET	Patricia GALVAING François ROUSSEAU
Quincy-sous-Sénart	Jacqueline GAILLARD Fred CICOFRAN Brigitte HERVY	Véronique MESSIS-JAUZE Latifa DJELOUAH
Saint-Germain-Les-Corbeil	Jeannine SÉJOURNÉ René MARTINEZ Bernadette LALANE	Alain DAL ZOTTO Philippe COPEL

Soisy-sur-Ecole

Titulaires :
Réginaid DUJARDIN
Nora RAMAHEFASOLO
Sophie LE CORRE

Hervé BESSON
Anne-Sophie HÉRARD

Suppléant :
Alain RUELLE

Villabé

Kimou ACHIEPTI
Céline ONESTAS
Valérie SELLIER

Christian BERTAUX
Anne TRAMBAUD-DUFRESNE